

Département
VENDEE
Arrondissement
Les Sables d'Olonne

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Commune de
SOULLANS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE SOULLANS

Séance du 9 mars 2023
Nombre de conseillers en exercice : 27
Date de la convocation du conseil : 3 mars 2023
Nombre de conseillers présents : 20

L'an deux mille vingt-trois, le neuf mars à 20 h 30, les membres du conseil municipal de Soullans légalement convoqués se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel ROUILLÉ, Maire.

Présents : MM. ROUILLÉ J-M. - M. CHOUIN J-F - Mme GUILLET A-D. - M. GUITTONNEAU P. - Mme THOUZEAU J. - MM. GUILBAUD L-M. - RELET J-M. - CROCHET B. - BONNEAU R. - LEROY D. - Mmes DILLET S. - CHEVRIER B. - BERTAUD M.F. - MM. TESSIER P. - LIAIGRE T. - Mmes BAUDRY K. - Mmes JOLLY F. - M. HERCBERG F. - ROUSSET C. - VILLERET L.

Absents : M. BLANDINEAU M. qui a donné pouvoir à Mme DILLET S. - Mme ROUXEL M. qui a donné pouvoir à M. CHOUIN J.F. - Mme PAILLER A. qui a donné pouvoir à M. LIAIGRE T. - Mme MARTINEAU C. qui a donné pouvoir à Mme THOUZEAU J.

M. BERTHOMÉ F. - Mme BRILLET L. - Mme MOUSSEAU D.

Secrétaire : Mme JOLLY F.

2023.16 - Décisions prises par Monsieur le Maire en vertu de l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales

Après s'être fait présenter les décisions prises par Monsieur le Maire en vertu de l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Après délibéré, le conseil municipal à l'unanimité, décide :

- **DE PRENDRE ACTE** de la présentation du tableau d'information des décisions prises par Monsieur le Maire en vertu de l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Envoyé en préfecture le 14/03/2023

Reçu en préfecture le 14/03/2023

Publié le **14 MARS 2023**

ID : 085-218502847-20230309-DEL2023_16-DE

URBANISME

N° de décision	Date de dépôt	Références cadastrales	Date de décision de l'autorité	Décision de l'autorité
2023-2	20/01/2023	AK 341	20/01/2023	Renonciation
2023-3	24/01/2023	AV 200-203	26/01/2023	Renonciation
2023-4	25/01/2023	AK 339	26/01/2023	Renonciation
2023-5	25/01/2023	AK 340	26/01/2023	Renonciation
2023-6	03/02/2023	AT 340-565-107	03/02/2023	Renonciation
2023-7	06/02/2023	AS 106-111	09/02/2023	Renonciation
2023-8	13/02/2023	AN 497	14/02/2023	Renonciation
2023-9	13/02/2023	AN 290	16/02/2023	Renonciation
2023-10	16/02/2023	AO 439	16/02/2023	Renonciation
2023-11	01/03/2023	BD 111-113	01/03/2023	Renonciation

VOTE:

POUR : 24

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Fait et délibéré à Soullans, les jour, mois et an susdits,
Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Jean-Michel ROUILLÉ

